

Le DDPS a besoin d'un assainissement urgent!



Document de fond de l'UDC sur les dysfonctionnements qui affectent le DDPS et proposition de soumettre la conduite du Département fédéral de la défense, de la sécurité de la population et des sports à un examen parlementaire complet

8 août 2008

1. Situation de départ et dysfonctionnement dans le DDPS et dans l'armée

La sécurité du pays est d'une importance capitale pour l'UDC. Elle exige donc une armée forte et saine qui dispose d'un mandat et d'objectifs clairs ainsi que d'une stratégie bien définie conduisant à ces objectifs. Malheureusement, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) est aujourd'hui dans un **état inquiétant**. Des éléments importants de l'armée ont été détruits. Cette situation désolante n'est plus seulement connue d'un cercle restreint d'initiés, mais elle fait l'objet de discussions publiques en Suisse et aussi de plus en plus à l'étranger.

L'armée n'a aujourd'hui **plus aucune capacité d'intervention**. Elle est même mal préparée aux menaces que le DDPS considère comme les plus probables, à savoir la guerre asymétrique, donc le terrorisme. La défense autonome du pays a été sacrifiée sur l'autel de la collaboration internationale. La sécurité par la coopération, ce leitmotiv non vérifié ne cesse d'être répété alors que personne ne sait quelle armée soutiendrait la Suisse dans quelles conditions et avec quels moyens. Selon le concept de la "montée en puissance" défendu par le DDPS, le rétablissement d'une armée suisse prête à être engagée coûterait au moins 40 milliards de francs; mais même ce montant énorme ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé, car le matériel nécessaire ne pourrait pas être acquis dans les cinq à dix ans sur le marché international.

Face au public, le DDPS ne cesse de vanter la neutralité, l'indépendance et la défense nationale de la Suisse. En réalité, la réforme Armée XXI s'inspire du modèle américain de la doctrine Rumsfeld (Army 21). Après son rapprochement à l'OTAN, le DDPS vise une coopération dans le cadre de la politique de défense européenne, mais sans préciser clairement ses intentions en public.

Ce qui manque surtout à la tête du DDPS et à la direction de l'armée, c'est la fiabilité, des visions réalistes et une réflexion stratégique. Au lieu de cela, le DDPS est dominé par des illusions superficielles, par une agitation opérationnelle, par la mise en scène des plus hauts responsables et par la promotion de l'image du chef. L'enquête interne "Analyse de la politique de sécurité 2004" est pourtant arrivée à la conclusion que la direction de ce département n'est pas à la hauteur des exigences auxquelles doit répondre un organe de direction suprême.

La Berne fédérale rêve de **sécurité collective** grâce à des organes internationaux, à des interventions humanitaires et moralisantes et à la "consolidation de la paix". Or, nous assistons aujourd'hui au niveau mondial à une réorientation stratégique axée sur la conservation et l'augmentation du pouvoir. Cette évolution s'accompagne d'une tendance à la division des Etats et à la formation d'Etat nationaux de plus en plus nombreux. La réalité est bien différente de celle imaginée à Berne: elle consiste en une augmentation des tensions et des conflits armés dans le voisinage immédiat des régions prospères du monde. La violence et la guerre demeurent les moyens préférés dans ce combat mondial pour le pouvoir, pour les matières premières, pour l'extension de l'influence religieuse, etc.

Pendant ce temps, les militaires suisses utilisent des systèmes d'armement, des véhicules et des moyens de conduite sans connaître leur mandat précis et sans

savoir en vue de quelle menace ils s'entraînent. L'absence de mandats clairs est aussi source d'ennui chez les militaires et provoque des actions de "team building" dangereuses, voire mortelles, comme le rappellent les drames de la Jungfrau ou de l'excursion en pneumatiques sur la rivière Kander. Mais au lieu de motiver la jeune génération à l'engagement militaire en lui donnant un mandat clair et précis, la direction de l'armée préfère lui offrir des productions hollywoodiennes irréalistes de type Rambo. Cette fausse image générée chez les jeunes gens entraîne forcément des frustrations dans un quotidien militaire qui n'a guère de rapport avec le cinéma d'action. De plus, ces films encouragent l'insouciance dans le maniement des armes.

La conception et l'application de la réforme **Armée XXI** sont inaptes. Cette Armée XXI est inefficace, chaotique, surmenée et trop chère. **La séparation de l'instruction et de la conduite s'avère désastreuse.** Les cadres sont rappelés trop tôt des écoles de recrues alors qu'ils devraient apprendre la conduite des troupes dans la pratique sous la surveillance d'instructeurs expérimentés. Les instructeurs professionnels qui avaient été annoncés font toujours défaut. Le DDPS continue de taire soigneusement le manque d'instructeurs dont pâtit l'armée. On constate aussi qu'il est difficile de trouver des instructeurs pour les engagements à l'étranger peu appréciés de la troupe. Quant aux officiers et sous-officiers sous contrat auxquels on recourt pour pallier le manque d'instructeurs, ils passent parmi les cadres de l'armée pour des instructeurs de deuxième classe qui s'engagent dans l'armée non pas par conviction, mais faute d'autres perspectives professionnelles. Ces personnes recourent de plus en plus fréquemment au service pédagogique et psychologique (SPP) de l'armée pour se faire conseiller dans des questions de la vie quotidienne. La formation insuffisante des cadres militaires provoque des erreurs et des accidents.

L'étape de développement 08/11 est une autre réforme qui entraîne de **grosses frustrations** parmi les miliciens. Des brigades sont dissoutes et tous les bataillons d'infanterie sont restructurés avec pour conséquence d'énormes problèmes de personnel. Les planifications des carrières personnelles sur des périodes de 4 à 5 ans n'ont plus aucune signification. Des officiers de milice dont l'engagement avait été planifiés sont renvoyés à la maison, d'où de nouvelles frustrations. Ces incertitudes provoquées par l'administration affectent gravement la volonté des miliciens de poursuivre leur engagement militaire. Les officiers qui avaient été planifiés comme commandants ou adjoints au commandant des formations militaires dissoutes sont devant un avenir incertain. Bref, la milice est démotivée. Des perspectives de quatre à cinq ans sont réduites à néant. Si l'administration militaire se plaint de manquer d'officiers de milice, c'est qu'elle en est elle-même responsable pour une bonne part. Il n'y a plus de planification fiable. Par ailleurs, les bridages de réserve ne seront pas viables, car elles n'ont pas de structure qui permettrait un engagement. Les officiers attribués à ces formations ne peuvent plus conduire des hommes et manquent complètement de perspectives.

Les développements actuels au sein du DDPS sont en partie **contraires aux règles constitutionnelles**. La pratique de l'engagement des recrues et le taux élevé d'inaptitude à servir qu'elle engendre sont en opposition avec le principe de l'obligation générale de servir. En outre, le statut des militaires en service long, les militaires sous contrat et le mode d'occupation des postes de commandement supérieurs minent le principe de la milice.

Le DDPS a d'abord affirmé qu'il était indispensable du point de vue militaire **que les soldats conservent leur arme de service à la maison**. Il a suffi que les pressions politiques et médiatiques augmentent pour que le département de la défense capitule et interdise de garder l'arme militaire avec la munition. L'ordre de monter la garde avec des munitions de guerre et une arme chargée prête à tirer sous prétexte de la "menace" et du niveau de formation des hommes est absurde alors que le chef de l'armée déclare en même temps que la Suisse ne doit pas s'attendre à une guerre durant au moins huit ans. Des mesures aussi contradictoires minent la crédibilité de l'armée.

La troupe manque **de matériel de formation et de véhicules opérationnels** pour l'instruction quotidienne.

L'augmentation du nombre **d'engagements subsidiaires** de l'armée – pour des manifestations sportives, des fêtes diverses et pour Euro 08 – ennuie les soldats et entrave leur préparation à leur mandat essentiel. L'ambassade américaine à Berne s'est plainte plusieurs fois auprès du DDPS du manque de discipline des soldats chargés de la surveillance du bâtiment.

Un désordre complet règne dans la gestion du personnel. Un unique service du personnel installé à Berne attribue aux commandants des officiers et des soldats qu'ils ne connaissent pas alors qu'autrefois ils disposaient d'équipes rodées. Même la planification des importants postes de commandement est aléatoire. Trop souvent ces postes ont été occupés dans la précipitation. Il faudra aussi étudier la réintroduction de **l'état-major général avec un chef d'état-major général**, système qui a fait ses preuves, alors que le nouveau principe d'un chef unique de l'armée est sujet à caution. Les énormes états-majors de conduite au DDPS et dans l'armée, où tout le monde est responsable alors qu'en réalité personne ne l'est, doivent être réduits et intégrés dans l'état-major général.

Depuis quelques années les **acquisitions de matériel de guerre** ne se fondent plus sur les besoins réels de l'armée, mais surtout sur les exigences de l'entreprise d'armement RUAG, propriété de la Confédération: soit la RUAG a reçu directement des mandats à des prix surfaits, soit le DDPS tentait d'obtenir des partenariats stratégiques pour cette entreprise en attribuant des mandats à des tiers. De plus, des mandats civils d'entreprises partenaires étrangères ont été subventionnés transversalement avec l'argent destiné à l'armement suisse.

La centralisation des arsenaux est très risquée. Par exemple, tous les chars blindés engagés sont parqués à Thoun, si bien qu'un attaquant peut mettre l'armée suisse hors d'état d'agir par quelques frappes ciblées.

La **transformation massive de la logistique de l'armée** (les responsables ne vont plus chercher le matériel, mais attendent qu'on le leur apporte) a entraîné un véritable chaos dans le contrôle, l'entretien et la réparation du matériel. Une bonne partie du matériel militaire est en mauvais état ou non opérationnelle. Ces défauts matériels sont si graves que l'armée serait dans l'incapacité d'agir en cas de crise imprévue. La préparation matérielle à un événement surprenant n'est pas donnée.

L'état de préparation de l'armée de l'air et de son principal instrument, les 33 FA-18 C/D, est à un niveau inquiétant (motifs: travaux d'entretien en retard auprès de la RUAG, manque de pilotes). L'ancien chef de l'aviation militaire, le commandant de

corps Walter Knutti, a dû démissionner après l'accident de la Kander en raison des irrégularités constatées dans le dispositif de promotion.

On relève en outre un nombre exceptionnellement élevé de **démissions anticipées ou de déplacements disciplinaires** sous la conduite de l'actuel chef du DDPS: à côté du commandant de corps Knutti, ce constat concerne le chef de l'armée Roland Nef, le secrétaire général du DDPS Juan Gut, le chef de la communication Philippe Zahno, le commandant de corps Dousse, le commandant de corps Fellay, le divisionnaire Solenthaler, le divisionnaire Bläuenstein et le divisionnaire Zwygart. Il est impensable que le chef actuel du DDPS nomme un nouveau chef de l'armée: aucune personnalité réellement convaincante et compétente n'accepterait de servir sous ses ordres.

Le chef du DDPS se contente de minimiser les problèmes, de faire diffuser des informations sur des prétendus succès et de faire taire les critiques. Il rechigne à s'attaquer aux vrais problèmes et préfère désigner des boucs émissaires. Il licencie ou déplace des subordonnés quand des erreurs provoquent ou risquent de provoquer des scandales. Lorsque des pannes graves arrivent à la connaissance du public – par exemple dans le cas de la promotion du chef de l'armée Roland Nef – le chef du DDPS annonce une enquête sur l'affaire. Il se donne alors le rôle de l'observateur intéressé **alors qu'il est directement responsable des dysfonctionnements**. Cela fait maintenant sept ans que le DDPS est géré par un chef qui ne pense qu'à lui au lieu de se préoccuper de l'intérêt de la population.

2. Les exigences de l'UDC concernant l'intervention de la CdG

La Commission de politique de sécurité (CPS) du Conseil national recommande à la Commission de gestion (CdG) du Conseil national de procéder à un examen du département de la défense. L'UDC est heureuse de constater que le Parlement assume enfin ses responsabilités et passe aux actes après avoir des années durant refusé de voir ou minimisé les dysfonctionnements du DDPS. L'UDC demande cependant que cet examen ne se focalise pas uniquement sur le système de sélection des cadres, donc sur la débâcle entourant le dernier chef de l'armée. Il faut au contraire procéder à un examen global du secteur de la défense qui est aujourd'hui dans un état inquiétant. Cette vérification des structures de conduite et de la conduite au sein du DDPS doit se baser sur l'analyse des performances réalisée en 2004 concernant la politique de sécurité. Cette enquête a été menée par un organe de révision indépendant. Elle est arrivée à la conclusion que la conduite du DDPS est influencée par la politique du jour et des développements à court terme, que le mode de direction est source d'irritations, que les critiques sont mal acceptées et que des problèmes importants sont frappés de tabous.

L'examen complet du DDPS doit absolument porter sur les dix domaines suivants:

2.1. Vérification de l'actuelle doctrine d'engagement de l'armée

L'armée est-elle à la hauteur des exigences du cas le plus dangereux et le plus difficile pour la défense nationale et des menaces aujourd'hui les plus probables comme la guerre asymétrique, le terrorisme et la guerre cybernétique?

L'armée est-elle prête à intervenir? Aussi face à des événements surprenants et jamais vus?

Ledit principe de la "montée en puissance" est-il adapté à une armée de défense dont la principale tâche consiste à garantir la sécurité territoriale et qui agit dans un pays qui n'a pas d'industrie d'armement notable? Ou le principe de la "montée en puissance" selon le modèle américain ne convient-ils pas plutôt à des armées offensives qui déterminent elles-mêmes le temps de préparation?

2.2. Vérification des structures de conduite et d'organisation de l'armée

Une structure d'organisation sans chef de l'instruction, donc sans responsabilité clairement attribuée de l'instruction, est-elle raisonnable?

Le régime de subordination au niveau de la conduite suprême de l'armée est-il adéquat? Quels sont les mandats, fonctions et compétences à ce niveau? Ne faut-il pas redimensionner les actuels états-majors de conduite et de planification, la base d'appui à la conduite, la base logistique et la formation des cadres supérieurs et les réintégrer dans un état-major général avec les forces terrestres et aériennes? Les commandants de ces formations ne devraient-ils pas être directement responsables devant le chef du DDPS?

La structure actuelle avec un seul chef de l'armée, qui doit réagir en public à la moindre peccadille type morsure de tique, est-elle raisonnable? Quel profil un "général en temps de paix" selon le principe de la réforme Armée XXI doit-il avoir et comment se déroulerait la passation des pouvoirs du "général en temps de paix" au "général en temps de guerre" dans la pratique, le second devant être élu par l'Assemblée fédérale? Quel profil devrait avoir le général élu en cas crise grave et l'armée dispose-t-elle d'officiers de cette trempe?

2.3. Vérification de la sélection des cadres supérieurs de l'armée

Quelle est la responsabilité du chef du DDPS dans la sélection des cadres supérieurs?

Dans quelle mesure la direction de l'armée et/ou des conseillers externes sont-ils impliqués?

Comment se passent les réexamens réguliers des chargés de fonctions?

2.4. Vérification de la nomination du chef de l'armée Roland Nef

Comment et sous la responsabilité de qui Roland Nef a-t-il été promu brigadier?

Quels étaient, lors de la nomination du chef de l'armée Roland Nef, le mandat, la méthode, le résultat et la recommandation de l'équipe de sélection constituée à cet effet?

Comment s'est déroulée exactement la nomination et de quelles informations le chef du DDPS disposait-il avant de faire proposition au Conseil fédéral?

Quelle motivation le chef du DDPS avait-il pour ne pas informer le Conseil fédéral sur la procédure pénale en cours lors de l'élection du chef de l'armée?

Quels étaient les contacts entre le DDPS et le ministère public zurichois entre la nomination et la promotion?

Le chef du DDPS avait-il une solution de remplacement après la nomination pour le cas où Roland Nef aurait encore été impliquée dans une procédure pénale à la fin 2007? Roland Nef aurait-il tout de même été nommé pour devenir chef de l'armée?

Quand exactement la passation du commandement du chef de l'armée Keckeis à son successeur Nef a-t-elle été planifiée et exécutée? Au début de la passation du commandement l'ancienne partenaire de Roland Nef avait-elle déjà déclaré renoncer aux poursuites pénales?

2.5. Vérification de l'état de la logistique

Dans quel état se présente la logistique du point de vue de la capacité d'engagement de l'armée?

Quels systèmes d'armes et de conduite présentent des défauts qui compromettent l'engagement de l'armée en cas d'urgence?

Le stockage de plus en plus centralisé du matériel militaire et des véhicules est-il raisonnable?

L'armée est-elle aujourd'hui dirigeable en termes de moyens de communication et de transmission? Existe-t-il des systèmes redondants qui garantissent la communication pour la conduite de l'armée quand les réseaux téléphoniques civils fixes et mobiles sont hors d'état de fonctionner?

2.6. Vérification de l'acquisition d'armements

Où en sont les procédures d'évaluation, notamment en ce qui concerne l'achat d'avions de combat (remplacement des Tiger)?

Pourquoi le concurrent américain a-t-il été exclu de la procédure d'évaluation? Quels rapports existent-ils entre les investissements et achats d'entreprises effectués par la société RUAG et le concurrent suédois, d'une part, le projet d'acquisition d'avions, d'autre part? Le DDPS ou des services subordonnés ont-ils déjà donné des garanties quant à l'avion qui sera acheté?

Quelles sont les raisons exactes du report du système de conduite des forces terrestres (FIS)? Comment le système FIS est-il accueilli par la troupe? Quels paiements ont déjà été effectués, quels liens contractuels existent-ils dans ce domaine et quelles conditions du mandant doivent être remplies pour que le FIS soit finalement performant? Les conditions du mandant sont-elles réalistes? Quelles troupes pourront compter sur le système FIS lorsque celui-ci sera complètement installé? Lesquelles ne peuvent pas y compter? Quel est le risque que le système FIS devienne un onéreux flop pour les forces terrestres?

Quelles acquisitions d'armes et de matériel sont prévues pour les 5 à 15 ans à venir et qu'en est-il de la transparence de ces projets?

Quel est le rendement des mandats militaires pour la RUAG? Quel est le rendement des mandats civils pour la RUAG? Des subventionnements transversaux ont-ils été effectués dans le passé entre les domaines militaire et civil? Existe-t-il un risque de

concentration pour la RUAG en rapport avec le constructeur d'avions EADS? Quelles seraient les conséquences pour la Confédération, propriétaire à 100% de l'entreprise, en termes de responsabilité civile en cas de mauvaise marche des affaires de la RUAG?

2.7. Vérification de la recherche de renseignements

Quels sont les concepts, les moyens et les capacités du service de renseignement, notamment en ce qui concerne le terrorisme?

Qu'en est-il du personnel, des spécialistes et de la collaboration avec les services de renseignement d'autres pays?

Quels sont les avantages et les inconvénients de la réunion des services de renseignement étranger et suisse sous la conduite du chef du DDPS? Comment effectue-t-on un contrôle crédible pour le public des importantes activités d'écoute et de recherche de renseignements de ces services?

2.8. Vérification de la collaboration avec l'étranger et des engagements à l'étranger

Jusqu'où va la collaboration avec des troupes étrangères, notamment avec le commandement européen des forces américaines?

Comment les organes responsables de l'OTAN et les directions concernées sous les ordres des USA jugent-ils la capacité de coopération de l'armée suisse?

Quelle est la planification personnelle et matérielle et dans quels pays sont prévus les engagements futurs?

Quelles intentions et planification existent-elles concernant la future collaboration au sein d'une armée UE (Eufor, resp. groupes de combat UE)?

Les planifications et intentions à ce propos sont-elles développées au niveau des sections et d'autres services subordonnés et la tête du DDPS en est-elle réellement toujours informée?

Où commencent et où se terminent dans le domaine des ententes avec l'étranger les compétences de la Direction pour la politique de sécurité? Quelles interfaces existent entre l'armée et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) en matière d'engagements militaires à l'étranger? Quelles compétences en matière d'engagements militaires à l'étranger sont extérieures au DDPS, donc au DFAE?

Qui est responsable de l'élaboration du nouveau rapport de politique de sécurité et comment se fait-il que le chef du DDPS puisse aujourd'hui déjà affirmer publiquement que peu de choses changeront dans ce rapport?

2.9. Vérification de la conduite et de la communication au DDPS

Dans quelle mesure les exigences formulées dans l'analyse des performances de la politique de sécurité 2004 ont-elles été concrétisées? Pourquoi la DDPS refuse-t-il de publier cette analyse?

Sont-ce les critiques formulées par l'inspectorat DDPS contre la direction du département qui ont conduit à la suppression de ce service?

Comment fonctionne la collaboration entre le chef du DDPS, la direction de l'armée et l'administration du DDPS?

Quelles sont les raisons des nombreux changements personnels non planifiés à la tête de l'armée durant les années écoulées?

Quels moyens financiers et personnels sont engagés au DDPS pour la communication et les relations publiques?

2.10. Vérification des engagements de soutien aux manifestations civiles

Quel était le coût et le rendement des engagements subsidiaires durant les 5 dernières années, y compris les jours de service effectués à ce sujet (manifestations sportives, fêtes, WEF, Euro 08, etc.)?

Le chiffre de 15 000 membres de l'armée annoncé officiellement par le DDPS concernant le soutien à l'Euro 08 est-il exact? Combien de personnes étaient effectivement sur le terrain et combien de jours de service ont été effectués par rapport aux jours de service annuels?

Comment se présente le décompte total des coûts pour les engagements subsidiaires de l'armée?

3. Exigences de l'UDC et conséquences

Dans son examen du DDPS, la CdG ne doit pas se limiter à l'affaire Nef, donc au mode de sélection des plus hauts cadres de l'armée, mais vérifier toute la conduite du DDPS. Il faut à cet effet aussi rendre publique l'analyse des performances de la politique de sécurité 2004, car celle-ci a été réalisée par un organe de révision interne.

L'UDC exige que l'examen parlementaire de tous les crédits d'armement et crédits de construction militaires soit suspendu aussi longtemps que le conseiller fédéral Samuel Schmid dirige le DDPS et aussi longtemps que les dysfonctionnements au sein du DDPS ne sont pas corrigés. Si cette suspension est refusée, l'UDC étudiera la possibilité de rejeter les crédits.

Si les dysfonctionnements au sein du DDPS ne sont pas corrigés et si le conseiller fédéral Samuel Schmid reste chef du DDPS, l'UDC recommandera au Parlement de biffer dans le budget toutes les dépenses militaires qui ne sont pas indispensables à l'exécution du mandat de défense constitutionnel (par ex., les engagements militaires à l'étranger, les engagements subsidiaires en Suisse, les vidéos militaires inutiles, la soixantaine de préposés à la communication, les collaborateurs inutiles dans les états-majors, etc.).

Le conseiller fédéral Samuel Schmid n'étant pas à la hauteur de sa tâche à la tête du DDPS et ce dernier se trouvant dans un état catastrophique, la meilleure chose pour la Suisse serait la démission de ce conseiller fédéral. Par conséquent, l'UDC ne votera pas pour Samuel Schmid quand il sera candidat à la fonction de vice-président du Conseil fédéral.

Partant du nouveau rapport de politique de sécurité, l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée doit être adaptée de sorte que le mandat constitutionnel de défense du pays puisse être rempli.